

Engagements pour une politique de développement durable

« La Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins (FFESSM), fondée en 1955 et déclarée conformément à la loi du 1^{er} juillet 1901, a pour objet de **favoriser par tous les moyens appropriés, sur le plan sportif, artistique, culturel ou scientifique, la connaissance, l'étude et la protection de l'environnement, ainsi que la pratique de toutes les activités et sports subaquatiques ou connexes(...)**. » Extrait des statuts de la FFESSM. Titre I.

La FFESSM est agréée par le Ministère chargé des sports et délégataire de l'Etat. Elle assure une mission de service public.

Elle regroupe aujourd'hui :

- 145 000 licenciés, 110 000 autres types de participations (activités d'initiation et de découverte).
- 115 Organismes Déconcentrés (Départements, Ligues et Régions).
- 299 Structures Commerciales Agréées.
- 2 068 Clubs Associatifs.

C'est un acteur central du milieu sous-marin

Un français sur trois pratique aujourd'hui un sport de nature, soient près de 30 millions de personnes. C'est une tendance qui se développe encore, en réponse aux attentes d'une société contemporaine de plus en plus urbaine, en quête à la fois des sensations procurées par le milieu naturel, mais aussi de valeurs liées à la connaissance et au respect de l'environnement. Le milieu sous-marin fait partie des derniers espaces qui offrent encore une nature sauvage est n'échappe pas à cet engouement. La France est aujourd'hui reconnue sur le plan international, pour la diversité et la qualité des activités sous marines proposées, grâce à la fois à la variété de ses façades maritimes, à des fonds encore relativement préservés, et une pratique subaquatique de loisir parmi les plus ancienne sur la planète.

La FFESSM est au cœur de ce phénomène:

- Par conviction et par devoir d'exemplarité, pour encourager une pratique de la plongée responsable, respectueuse du milieu, de la faune et de la flore ;
- Par passion, pour la connaissance des fonds sous-marins et des richesses patrimoniales qu'ils recèlent ;
- Par nécessité sociale, pour promouvoir, accompagner et répondre aux aspirations, dans les meilleures conditions de sécurité et d'accompagnement, des nouveaux pratiquants.

L'enjeu est double pour la FFESSM :

- Répondre aux nouvelles attentes du public,
- Valoriser et promouvoir le savoir et le savoir-faire acquis par nos clubs et par nos commissions, notamment celle en charge de l'environnement et de la biologie, pour être attractif vis à vis du public, et être reconnu force de proposition dans ce domaine.

La FFESSM décline plusieurs activités complémentaires concourant à la découverte et à la protection du milieu subaquatique :

- Des actions de découverte du milieu sous-marin : exploration en scaphandre, randonnée subaquatique, apnée, photographie...
- Des actions de formation à la protection de l'environnement : La connaissance du milieu subaquatique et la prise en compte de l'environnement à travers la maîtrise des gestes techniques et un comportement responsable, sont deux axes essentiels des formations dispensées par la FFESSM au sein des différentes activités qu'elle organise : nage en eau vive, plongée souterraine, plongée scaphandre, archéologie, apnée, randonnée subaquatique, audiovisuel et vidéo... Ces formations se déclinent au niveau des encadrants et des formateurs, mais aussi de tous les pratiquants, quelles que soient leurs activités, dès lors qu'ils pratiquent en milieu naturel.
- Des actions de sensibilisation en direction de tous les publics : enfants (organisation annuelle des Rencontres Internationales de la Plongée Enfants), festivals de l'image sous-marine, opérations volontaires de collecte des déchets marins, campagnes médiatiques...
- De nombreuses contributions à la connaissance et à la recherche sur les écosystèmes aquatiques : repérage d'espèces invasives, suivi des espèces, inventaires, colloques scientifiques...
- Une participation à la protection des sites naturels.
- Une politique d'édition et de diffusion des connaissances sur le milieu sous-marin.

Sur le plan institutionnel, elle contribue activement aux commissions et groupes de travail ministériels ou interministériels afin de participer à la stratégie nationale du développement durable et d'influer sur les politiques de l'Etat en lien avec ses activités :

- Le Comité national de concertation sur les aires marines protégées
- Le Groupe de travail sur Natura 2000 en mer
- Le Comité national de l'initiative française pour les récifs coralliens (IFRECOR)
- Le Conseil national des sports de nature

Elle participe activement via le Conseil National Olympique et Sportif Français et via le Conseil Interfédéral des Sports Nautiques, à la définition et à la mise en place des mesures permettant d'articuler le développement des pratiques dans le respect des sites naturels. Cette implication se décline au niveau régional et départemental dans l'implication des organismes déconcentrés dans les CDESI, les comités de pilotage Natura 2000, les comités de gestion des parcs naturels...

Enfin, elle s'investit aujourd'hui auprès du MEEDDAT, pour que le Grenelle de la mer soit l'occasion de faire partager au plus grand nombre la passion du monde sous-marin et aussi de construire les outils de nécessaires à sa protection.

Les objectifs poursuivis dans les années à venir

1. sur le plan institutionnel :

Affermir les relations avec :

- le service en charge des sports de nature au sein de la direction des sports du ministère de tutelle, afin de contribuer au développement maîtrisé de la plongée,
- le ministère en charge de l'environnement et du développement durable, pour valoriser et développer la connaissance du milieu marin, contribuer aux différentes manifestations liées à la protection de l'environnement (campagnes de sensibilisation...), définir les conditions de plongées dans les sites sensibles (réserves naturelles, parcs marins, natura 2000...),
- les services de l'Etat en charge de la mer, afin de contribuer à sa protection, son aménagement et son développement

- les services de l'Etat en charge du tourisme, afin de promouvoir l'action des clubs FFESSM, et particulièrement des SCA, dans le cadre d'une destination éco-responsable.

2. sur le plan des formations :

- inscrire les pratiques respectueuses de l'environnement au sein de toutes les formations techniques, du débutant au plongeur confirmé, des apnéistes, et de tous ceux d'entre nous qui pratiquent en milieu de pleine nature.
- promouvoir de nouveaux cursus, proposés par la commission environnement et biologie, pour développer la connaissance du milieu marin et le respect des écosystèmes.

3. sur le plan culturel et scientifique :

- développer, valoriser et vulgariser les connaissances du milieu subaquatique.

4. au plan local :

- Encourager et valoriser les pratiques respectueuses du milieu (fréquentations des sites, bouées d'amarrage...): grâce à des outils de type charte, labels / signe de reconnaissance...
- Définir, développer et promouvoir des produits d'exploration, en surface ou en scaphandre, de découverte et de sensibilisation au milieu ;
- Réfléchir aux modalités (licence, assurance...) encourageant les pratiques ponctuelles de découverte du milieu ;
- Participer aux campagnes nationales de sensibilisation.